

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7
Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 FÉVRIER

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil des ministres a accepté la démission de M. Ferrouillat, ministre de la justice, qui se retire pour raison de santé.

M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, est nommé garde des sceaux, en remplacement de M. Ferrouillat.

M. Floquet, président du conseil, a informé ses collègues que M. de La Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, lui avait remis sa démission.

Cette démission a été acceptée.

M. GUYOT-DESSAIGNE

Véritable surprise que ce choix pour le ministère de la justice. On croyait que, malgré certaines hésitations, M. Sigismond Lacroix avait décroché la timbale ministérielle. Tout à coup l'on apprenait qu'au conseil tenu à l'Elysée, M. Carnot avait signé le décret confiant le portefeuille de la justice et des cultes à M. Guyot-Dessaigne. La notoriété du député du Puy-de-Dôme était cependant peu brillante. Que voulez-vous, c'est de Clermont-Ferrand que nous vient maintenant la lumière !

La nouvelle de la désignation de ce Guyot-là a rempli le Palais-Bourbon d'une douce gaieté.

Qu'est-ce que Guyot-Dessaigne ? Chacun raconte sur ce personnage le peu qu'il en sait. Il fut juge d'instruction par la protection de son frère ; il est député grâce à la bêtise de ses électeurs. Nous l'avons vu récemment succéder à M. Labordère comme rapporteur de la commission de l'armée et bafouiller d'une lamentable façon du haut de la tribune. Mais il a d'autres titres.

Les méchantes langues racontent que, sous l'Empire, il fut un bonapartiste renforcé, un ultra-bonapartiste qui condamna les réformes libérales de la fin du règne et qui trouvait le climat de la Nouvelle-Calédonie trop beau pour les républicains. Elles ajoutent que tout récemment ce républicain farouche interpella un de ses collègues de la gauche en lui reprochant violemment ses opinions antiboulangistes.

Il faut bien le reconnaître, ce farceur mérite d'être à la tête de la magistrature illustrée par Cazot et Martin-Feuillée.

On affirmait hier soir dans les couloirs, de la façon la plus absolue, que M. Floquet, stupéfait de l'impression produite par cette nomination, aurait envoyé, tandis qu'il dégustait son café, un garde municipal pour retirer la nouvelle communiquée à l'Agence Havas. Mais il était trop tard.

Il n'est pas mauvais de rappeler les origines politiques de M. Guyot-Dessaigne.

En 1869, le nouveau ministre de la justice fut candidat officiel, au conseil général du Puy-de-Dôme, contre M. Trarieux, monarchiste, et M. Guyot-Dessaigne fut baptisé « l'élu des morts » parce qu'on avait fait voter en sa faveur six morts et que le candidat obtint la majorité plus une voix ! « L'élu des morts » ! voilà qui a dû troubler la digestion de M. Floquet. Quel sombre présage !

L'élu des morts entre donc dans le ministère Floquet, qui désormais sera désigné sous le nom de « ministère des morts ».

Les changements que doit subir le cabinet Floquet n'empêcheront pas son président de préparer les lois spéciales, les justes lois, comme dirait M. Joseph Reinach, qui doivent être soumises à la Chambre.

Les divers projets annoncés par M. Floquet et élaborés en ce moment portent sur l'affichage, le colportage, les dépenses électorales — ainsi que sur les dispositions nouvelles à

introduire dans le Code pénal, au titre des crimes contre la sûreté de l'Etat.

Le ministère travaille vigoureusement et la rédaction des projets est, paraît-il, fort avancée : MM. Goblet et Floquet sont presque d'accord, et c'est au ministre des affaires étrangères qu'est échu le soin de rédiger l'avant-projet qui précédera les textes soumis au Parlement.

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

La commission comprend sept membres favorables : MM. Arène, Hovius, A. Dubost, Hubbard, Thomson, Gomot, Buvignier, élus par 212 députés ; quatre membres hostiles : MM. de La Forge, Simyan, Gaulier, H. Maret, élus par 493 députés. 480 n'ont pas pris part au vote. Ce résultat a causé une vive surprise. Il s'en est fallu de peu que trois autres bureaux aient élu un commissaire hostile au gouvernement. Cette élection a été le clou de la journée parlementaire.

LE VÉNÉRABLE LAGUERRE ET LA FRATERNITÉ MAÇONNIQUE

Avant-hier soir, à neuf heures, M. le député Laguerre, vénérable de la loge maçonnique la République démocratique, a été, dans l'hôtel du Grand-Orient, victime d'un odieux guet-apens.

Les francs-maçons cadettistes, conduits par F. Opportun, qui est vénérable de la loge la Justice, dont fait partie M. Floquet, ont envahi le local où siégeait M. Laguerre et l'ont d'abord grossièrement insulté.

M. Laguerre ayant levé la séance en s'écriant : « Je vois que c'est un guet-apens ! » a été immédiatement entouré d'énergumènes qui l'ont frappé et foulé aux pieds.

Quand ses amis sont parvenus à le dégager, le député boulangiste avait la figure en sang et

était couvert de contusions. On l'a transporté au journal la Presse.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU AU PANTHÉON

Quelques républicains, aidés de quelques francs-maçons et libres-penseurs, avaient organisé dimanche une petite fête laïque dans l'intérieur du Panthéon.

C'était une nouvelle profanation à l'église Sainte-Geneviève. Des estrades avaient été dressées à l'intérieur, et plusieurs discours ont été prononcés à l'occasion de l'inauguration, sur la place du Panthéon, de la statue de Jean-Jacques Rousseau dont les réverberies sociales ont fait couler tant de sang.

A propos de ce philosophe partisan de l'union libre et qui a envoyé ses enfants à l'hôpital, on a trouvé moyen de parler contre le boulangisme.

Nous ne citerons pas les discours prononcés, mais nous ne pouvons passer sous silence le mot blasphémateur de M. Ratisbonne appelant Rousseau le « saint Jean-Baptiste de la Révolution ». Seul, M. Jules Simon a fait de prudentes réserves sur l'homme peu sympathique et peu respectable en même temps que sur le philosophe démodé.

Nous avons vu avec regret l'Académie française et la Société des gens de lettres se mêler à une manifestation scandaleuse, organisée non pour louer l'écrivain démodé et d'ailleurs suspect de spiritualisme, mais dans le but pervers de glorifier l'ennemi de l'Eglise et l'un des promoteurs de la Révolution.

Cette cérémonie laïque dans une église rappelle les scènes carnavalesques de la Terreur, où les sans-culottes, ivres de vin et de sang, changeaient les édifices religieux en clubs, et envoyaient à l'échafaud les ministres de ce Dieu dont ils violaient le sanctuaire.

La Commune en fit autant.

— Très rares, fit Jacob.

Le jeune marinier rama avec énergie ; Jacob, les yeux fixés sur la citadelle, regardait un bras de femme agitant un mouchoir blanc à la fenêtre d'une chambre de prisonnier.

Il répondit par un autre signal, jusqu'à ce que l'éloignement rendit impossible d'apercevoir la petite main et le mouchoir blanc.

La barque approchait de Gorcum.

Il devint possible de distinguer alors un traineau près duquel veillait une femme.

Jacob sauta le premier à terre, puis appela un voisin pour aider à placer la caisse sur le traineau. Celui-ci saisit le coffre avec une telle brusquerie que le vieux serviteur laissa échapper une exclamation de crainte.

— Bah ! des livres ! fit le portefaix ! ce n'est point la première fois que j'aide à charger ou à décharger ceux du docteur Grotius.

Enfin le traineau se mit en marche, et alla s'arrêter devant la porte des Dazclaër. Derrière les fenêtres de la grande salle, Dietrich, Cornélius et Pieter attendaient.

Cornélie et David se tenaient dans le parloir.

A peine la porte fut-elle ouverte, que Cornélie mit une poignée de monnaie dans la main du marinier, puis, dès que le coffre se trouva

37 * Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

Les hommes arrivèrent bientôt, et chacun d'eux saisit une des poignées du coffre de bois bardé de fer.

— Diable ! fit le premier, il est lourd.

— Un peu lourd, en effet, répondit Marie d'une voix faible.

— Gageons qu'il se trouve des Arminius dedans.

— Vous ne vous trompez pas, dit Marie en souriant de la plaisanterie du soldat ; il s'y trouve des Arminius.

Le second porteur, mis en défiance par l'observation de son camarade, demanda alors d'un accent bref :

— La clef, s'il vous plaît, madame, que nous examinons si ce coffre ne renferme rien de suspect.

— La clef ? Je ne sais où elle peut être... Je me suis hâtée... Qu'avez-vous besoin de cette clef ? Depuis plus d'une année, ne savez-vous point qu'on apporte ici des livres de Gor-

cum, et que de Lœvestein on les retourne chez le docteur Dazclaër ?

— Je sais bien ! fit le soldat ; cependant la consigne est de visiter...

— Sans visite, je ne me charge de rien ! ajouta l'autre.

Marie s'appuya défaillante contre un meuble. Elle se roidit cependant, et répliqua :

— Vous avez raison, un bon soldat doit toujours respecter la consigne... Suivez-moi chez le commandant.

Elle courut, plutôt qu'elle ne marcha, jusqu'à l'appartement de Christil.

Sans prier la fille de service de l'annoncer, elle pénétra dans le salon suivie des deux soldats.

— Madame, dit-elle, ces braves gens n'osent prendre sur eux de porter au bateau la caisse de livres que je renvoie à Gorcum, je vous supplie...

— Oh ! fit le soldat défilant, je ne refuse point de la porter... Mais en raison du poids de la boîte, un poids suspect... je demande la clef...

— Voilà tout, la clef ! répéta l'autre comme un écho.

Christil regarda Marie.

La femme de Grotius, debout, les mains jointes, ayant au front une pâleur mortelle, attendait en fixant sur son amie des yeux agrandis par l'épouvante.

L'adorable jeune femme devina quel drame terrible se jouait à cette heure.

— Mes amis, dit-elle aux soldats, lors du retour de mon mari, je lui ferai part de scrupules qui font honneur à votre exactitude militaire et vous vaudront une bonne note... Portez cette caisse sans crainte, puis revenez à l'office, où vous attendra une bouteille de genièvre.

Ils saluèrent gauchement.

— Du moment que la commandante l'ordonne...

Marie se tourna vers Christil, appuya sur sa bouche ses doigts tremblants et disparut avec les soldats.

— Visite faite ? demanda Ter-Gois.

— Laissez-passer de M^{me} de Kerkove, répondit un des soldats.

La porte s'ouvrit ; le serviteur de Marie, aidé du marin engagé par Jacob, prit le coffre et l'arrima dans le bateau.

— Des livres rares, hein ? demanda l'un d'eux.

La Liberté dit que le gouvernement poursuit activement l'élaboration des modifications qu'il compte proposer d'introduire dans le Code pénal, pour atteindre plus efficacement les attaques contre les pouvoirs publics et la Constitution.

Un avant-projet est à l'étude. Le président du conseil en a conféré avec un de ses collègues; on compte qu'il sera en mesure de le soumettre prochainement au conseil des ministres. On sait qu'il s'agit de changement d'attribution de juridiction.

LE COMBLE DE L'ÉPURATION

Nous avons vu des républicains révoquer des maires, des agents-voyers, des gardes-champêtres. Mais voici le comble de l'épuration, la révocation à son suprême degré :

La chose se passe à Saint-Vincent-du-Boulay, dans l'Eure, où il y a un vieux curé de quatre-vingts ans, et un maire qui mérite de passer à la postérité. Ce maire est en délicatesse avec la bonne du curé. Il vient de convoquer son conseil municipal et d'obtenir une délibération en vertu de laquelle est ordonnée la révocation de la bonne !

Cette pièce précieuse — la délibération municipale — est entre les mains du sous-préfet de Bernay.

DISSOLUTION DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ DE PANAMA

Contrairement aux conclusions du substitut Bouloche, la première chambre civile a ordonné la dissolution de l'ancienne Société du Canal interocéanique de Panama.

EXPORTATION DES VINS D'ALGÉRIE

La direction des douanes algériennes vient de publier l'état des exportations de l'Algérie pendant le premier semestre de 1888.

Nous remarquons au chapitre des vins que les quantités exportées se sont élevées à 59 millions 320,522 litres, tandis que pendant la période correspondante de l'année 1887, la même exportation n'avait atteint que 34 millions 362,958 litres.

Il y a donc un excédent de 24,257,579 litres.

Excellent résultat pour nos colons algériens. C'est déjà bien, mais voici qui est mieux.

Si nous suivons ces vins exportés en surplus, nous voyons que 24,815,948 litres ont été envoyés en France, l'accroissement des exportations pour l'étranger étant relativement très minime.

Depuis que les vins italiens, maintenus politiquement, mais nettement à la porte par les droits de 20 fr. l'hectolitre en fût et de 60 fr. l'hectolitre en bouteilles, ne peuvent plus venir sur nos marchés, ce sont les vins d'Algérie qui sont entrés à leur lieu et place.

— Dans la salle, tirant de son sein la double clef qu'elle possédait, elle l'ouvrit brusquement.

— Le manque d'air, la gêne extrême à laquelle se trouvaient soumis ses membres empêchèrent Grotius de quitter rapidement son étroit prison. Quand il en fut sorti, une exclamation de joie s'échappa de sa poitrine.

— Sauvé ! sauvé ! s'écria Cornélie.

— Pas encore, répondit Dazclær en secouant la tête.

— Il tenait sur son bras le costume complet d'un des maçons travaillant chez lui.

— Voici l'habillement que vous devez revêtir, dit-il.

— Grotius le prit, en quelques minutes il coupa ses cheveux; rasa sa barbe; puis il passa les calottes de toile maculées de plâtre et une veste semblable. De la poche entrebâillée de la culotte sortaient un compas et une mesure de double-pied. Un large chapeau rabattu sur les yeux cachait le visage.

— L'ancien prisonnier se trouvait métamorphosé d'une façon si parfaite, que ses enfants auraient eu peine à le reconnaître.

— Ce fut aux baisers de Grotius que Dietrich, Cornélie, Pieter et Cornélius le retrouvèrent.

— Les dangers qui menaçaient le grand patriote

La mort de l'archiduc Rodolphe

L'effroyable catastrophe qui vient de plonger dans le deuil la monarchie austro-hongroise nous impose à l'égard de la famille impériale et de l'empereur François-Joseph, si cruellement éprouvés, une réserve que nos lecteurs comprendront. Depuis que la nouvelle de la mort de l'archiduc Rodolphe nous est parvenue, les bruits les plus divers et les plus contradictoires ont été mis en circulation : nous les avons enregistrés et nous continuerons à le faire, pour tenir nos lecteurs au courant de ce drame; mais tant que nous n'aurons à ce sujet aucune certitude, nous ne prendrons aucune responsabilité dans les nouvelles qui arrivent d'Autriche.

Nos renseignements particuliers nous permettent, au demeurant, d'affirmer qu'à Vienne, même dans les cercles les mieux informés, on ne sait encore à quoi s'en tenir sur la mort elle-même et sur les causes qui l'ont amenée.

Le Temps a reçu de Vienne une correspondance ou nous lisons :

« Après avoir parlé d'un prince qui aurait vengé le déshonneur de sa sœur, on dit maintenant que c'est un garde-chasse qui, voyant un homme s'introduire la nuit chez sa fille, a tiré un coup de fusil, et, sans le savoir, aurait tué le prince.

« On prétend aussi que l'archiduc a fait venir à Meyerling une jeune figurante dont le nom a figuré naguère dans un procès scandaleux; que celle-ci y a passé une partie de la nuit de mardi à mercredi, et que ce n'est qu'après son départ que le suicide ou le meurtre aurait été commis. On rappelle à ce sujet que l'empereur François-Joseph fit souvent les plus violents reproches à son fils à propos de ses écarts de conduite. Du reste, le prince vivait en très mauvaise intelligence avec sa femme et, sans l'intervention répétée de l'Empereur, il y aurait certainement eu séparation.

« Le dernier bruit que je signalerai raconte que mercredi matin, au moment où il donna ses ordres à son valet de chambre, celui-ci lui remit deux lettres qu'un courrier venait d'apporter; la première était de l'archiduchesse Stéphanie, qui lui disait qu'elle savait fort bien pour quelle raison il n'avait pas assisté à la veille au dîner de cour et qu'elle avait déclaré à l'Empereur que rien ne l'empêcherait de retourner auprès de ses parents, en Belgique. La seconde lettre, qu'on a retrouvée non décachetée, venait de l'Empereur. Après avoir lu la lettre de sa femme, le prince aurait éloigné le valet de chambre et se serait enfermé. Lorsque le valet revint, le prince était mort. »

Le Daily News a reçu de Vienne la dépêche suivante :

« Une nouvelle qui provoque une vive sensa-

tion est celle de la mort d'une jeune fille très jolie dont le père est baron. Bien que l'événement remonte à la nuit de mardi, la nuit où est mort également le prince impérial, il n'a été connu que dimanche.

« La jeune victime a bu du poison, non pas au domicile paternel, ni même à Vienne, mais à Meyerling, où l'archiduc Rodolphe s'est suicidé.

« Les deux morts semblent avoir eu lieu presque simultanément. »

On mande de Pesth :

« M. Tisza a raconté à ses intimes que l'Empereur d'Autriche, en le recevant, lui a dit :

« J'ai tout perdu. J'avais placé mon espoir dans mon fils. Il ne me reste plus rien que le sentiment du devoir auquel je resterai fidèle tant que mes vieux os me porteront. Mes peuples peuvent compter sur moi. »

« M. Tisza ajoute que l'Empereur a supporté son malheur avec courage : il est resté vingt-quatre heures sans manger; puis, à trois heures du matin, apprenant que le corps était arrivé, il se rendit dans la chambre mortuaire et considéra longtemps, sans parler, les traits du défunt. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES VOIES FERRÉES MILITAIRES

M. Carnot a signé les décrets réglant l'ensemble des services des chemins de fer en temps de guerre, organisant les sections techniques, déterminant la composition et les attributions de la commission militaire supérieure des voies ferrées.

LES FOURRAGES POUR L'ARMÉE

M. de Freycinet vient de mettre à l'essai, dans quatre places, l'achat direct des fourrages par les corps de cavalerie.

LA CLASSE DE 1884

M. de Freycinet a annoncé que la classe de 1884 sera renvoyée en totalité le 4^o octobre.

Il est impossible d'opérer des renvois anticipés, les vides qui en résulteraient ne pouvant pas être comblés avant l'arrivée d'une nouvelle classe, le 4^o novembre.

LA LIGUE DES PATRIOTES DANS L'ARMÉE

M. le ministre de la guerre vient de prescrire, dans tous les corps d'armée, une enquête visant les officiers en activité de service qui sont affiliés à la Ligue des Patriotes.

LE GÉNÉRAL RIU

Sur l'ordre de M. de Freycinet, le général Saussier vient d'infliger 15 jours d'arrêts au général Riu pour avoir prononcé dans une loge maçonnique un discours qui a été rendu public.

— Vous venez de la part du docteur Dazclær.

— Oui, répond Grotius.

— Apprêtez-vous, je suis payé double.

(A suivre).

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 11 FÉVRIER 1889

DEUX GRANDS SUCCÈS

La Vie Parisienne

Opérette bouffe en 4 actes, paroles de MM. H. Meilhac et L. Halévy, musique de J. OFFENBACH.

LE DOCTEUR JOJO

Comédie nouvelle en 3 actes, d'Albert Carré, grand succès du Vaudeville.

Principaux interprètes de ces pièces : M^{lle} Andrée Mary, Sabin, Molivier, MM. Molivier, Sabin, Allain, etc.

AVIS. — Vu la longueur du spectacle, les bureaux ouvriront à 7 heures 1/2 et le spectacle commencera à 8 heures précises.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

La promotion de Saint-Cyr 1855-1857 s'est réunie samedi pour son banquet annuel au Grand-Hôtel. Soixante-douze officiers, dont plusieurs officiers généraux, avaient répondu à l'appel et se pressaient autour de la table dans une touchante fraternité. Ils se sont séparés en se donnant rendez-vous pour le lendemain matin, c'est-à-dire pour dimanche matin, à Saint-Roch.

C'était un ancien camarade de la promotion qui disait la messe pour le repos de l'âme de ceux qui ont succombé en Italie, au Mexique ou dans la guerre de France. La famille militaire ne pouvait être mieux représentée que dans cette touchante réunion.

LE FUSIL LABEL

Le commandant de l'artillerie au Havre a reçu, par le paquebot la Gascoigne, 14 colis de machines-outils destinés à assurer le développement de la fabrication du fusil Label.

Cet envoi de New-York a été expédié à la manufacture d'armes de Tulle, dont la production sera portée, le 15 février, de 315 à 400 fusils par jour.

La manufacture d'armes de Châtelleraut a une production journalière de 700 fusils.

Celle de Saint-Etienne atteint le chiffre énorme de 4,200 armes neuves.

A partir du 4^o avril, nos trois manufactures fabriqueront 75,000 fusils par mois.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Hier soir, au Conseil municipal, M. Piéron, rapporteur de la commission pour la suppression de l'octroi, a lu son travail.

Cette lecture a duré près de trois quarts d'heure. Le Conseil, d'accord avec le maire, a décidé qu'il ne pouvait délibérer sur une question d'une si haute importance d'après cette seule lecture, et a voté l'impression du rapport qui sera distribué aux conseillers et mis à la disposition de leurs concitoyens.

Pour en parler, il faut donc attendre la publication de ce mémoire.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'urgence du projet de loi tendant au rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés.

Pour : 471. — Contre : 353.

Ont voté pour : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, général Lacretelle, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

— Sur le renvoi aux bureaux de mardi du projet de loi tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Pour : 463. — Contre : 33.

Tous nos députés ont voté pour.

LE FROID ET LA NEIGE

Le thermomètre est descendu hier matin à 4 degrés au-dessous de zéro et ensuite il a fait une journée magnifique, le soleil brillant de tout son éclat.

Pendant la nuit le vent a tourné au sud; le thermomètre n'était ce matin qu'à un degré au-dessous de zéro; mais la neige a fait dès le point du jour une nouvelle et courte apparition.

Le baromètre se tient assez élevé, ce qui fait supposer que la neige ne reviendra pas.

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime « L'UNION SAUMUROISE »

AVIS. — Pour des motifs d'une importance capitale, tous les membres actifs et honoraires de la Société sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu au siège social, dimanche prochain 10 février 1889, à 2 heures de l'après-midi.

Le président, LANGLOIS.

LE GROUPE

A l'institut Pasteur, on vient de faire une découverte qui aura un immense retentissement dans le monde scientifique.

MARCHÉ de Saumur du 2 Février 1889

Froment-commerce.	19	Beuf ou vache, le kil.	1 60
Id. balle (moyenne)	18 50	Veau	1 60
Métail	13 95	Mouton	2 —
Seigle	11 25	Porc	1 50
Orge	11	Poulets la couple	3 50
Avoine	9	Dindonneaux	11 —
Sarrasin	—	Oies	5 —
Haricots blancs	26	Canards	9 —
Haricots rouges	18	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	OEufs la douzaine	1 15
Noir	8 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	15 50	780 kilog.	75 —
Sel les 100 kil.	13	Luzeine	60 —
Son	14	Paille	56 —
Pommes de terre,	10	Huile de noix, 50 kil.	125 —
la barrique	10	Chanvre 1 ^{re} qualité	32 —
Farine, la culasse de	53	les 52 kilog. 500	32 —
157 kilog.	53	Id. 2 ^e	30 —
Pain 1 ^{er} qual., le kil.	—	Id. 3 ^e	28 —
Id. 2 ^e id.	33.33	Charbon de bois,	—
Id. 3 ^e id.	31.88	les 100 kil.	16 —
		Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	115
Bourgueil	125
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	75
Le Puy-N.-Dame et environs	70
La Vienne	55
Cidre de Bretagne	la barrique 35 fr.
Cidre de Normandie	40

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAÎSSANT TOUS LES MOIS

Le numéro de Février vient de paraître ; en voici le sommaire :

Echos du mois. Calendrier. Nos quatrains de Février. Température. A propos de la neige. Mort pour la patrie. Escadre de la Méditerranée. Le général russe Loris-Melikoff. Alsacien et Marseillais. Aux champs : paysan et docteur. Encre sympathique pour les cartes postales. Histoire d'une mère. L'Inutile et le Nécessaire. Une grande bienfaitrice. La fête des horticulteurs. Louis XII et les paysans. Les Vieilles gloires de la France : le prince de Conti. Avant et après. Recette : eau pour les dents. Entre grévistes. Devinettes du mois de mars. Devinants de janvier, etc.

ILLUSTRATIONS : 2 portraits : le général Loris-Melikoff, le prince de Conti ; 10 gravures diverses.

Abonnements : FRANCE, un an, 2 fr. Un numéro, 10 c.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire directement à l'administrateur, M. LÉOPOLD PALMÉ, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Grand Théâtre d'Angers.
JEUDI 7 FÉVRIER
Le Pré aux clercs, opéra-comique.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

ALMANACH D'ARLEQUIN

POUR 1889

L'ALMANACH D'ARLEQUIN est sans contredit le plus amusant et le plus intéressant de tous les almanachs. Il est illustré de près de 400 jolis dessins d'actualité.

Le prix : 20 centimes l'exemplaire, 25 cent. franco par la poste. — La douzaine avec le treizième, 2 fr. 40 et 3 fr. franco. — Le cent, 15 fr. — 500, 65 fr. — 1,000, 120 fr. — Le tout franco, jusqu'à la gare la plus proche.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Février 1889.
Versements de 135 déposants (26 nouveaux), 36,337 fr. 44.
Remboursements, 34,784 fr. 78.
La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.
Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

LISEZ LE TRIBOULET

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.
A VENDRE
A l'amiable
En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs
LA FERME
DU

VERGER - SOREAU
Située commune de Saint-Lambert-des-Levés,
Contenant 13 hectares 30 ares
Exploitée par les époux François TESSIER.

S'adresser à M. GIRARD, expert-geomètre à Saumur, rue Dacier, 28, ou à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A VENDRE
VASTE MAISON
Et dépendances
ET
2 hectares 22 ares environ de Vignes et Terre
Y ATTENANT
Situés au bourg de Distré,
Appartenant à M. AGNIÉS.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.
VENTE D'ARGENTERIE
Aux enchères publiques
PAR SUITE DE DÉCÈS

Le JEUDI 14 février 1889, à 1 heure du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n^o 55,
Il sera vendu :
Douze couverts ordinaires, vingt-quatre couverts d'entremets, couteaux de table, truelle à poissons, cuillères à café, deux porte-huiliers, deux salières doubles, six salières simples, deux moutardiers, une sonnette, un service à salade, le tout en argent ;
Un service à thé en vermeil, comprenant : douze cuillères, une pince, une cuillère, une passoire ;
Et cinq réchauds de table et un moulin à poivre en plaqué.
Au comptant, plus 10 0/0.

PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON
M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants.
La vente du poisson se fera sur place.

A Louer présentement
UNE
JOLIE PETITE MAISON
Rue du Marché-Noir.
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 sang, 6 ans, trotant vite. S'adresser au bureau du journal.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans SAUMUR
Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.
ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

Transfert d'Etude
L'ÉTUDE de M^e POIRIER, huissier à Allonnes, est transférée à Saumur, rue du Temple, n^o 47.

OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la **BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris** (Onzième année). - La *Revue du Marché*, grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la **BANQUE A. FROIDEFOND**, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison **G. FISCHER**, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^{rs}
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Société civile d'exploitation des Carrieres européennes d'Amiante
AGENCE RÉGIONALE
Pour l'Ouest et le Centre de la France
SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.
S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 FÉVRIER

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôtur. préc.	Dernier cours.		Clôtur. préc.	Dernier cours.		Clôtur. préc.	Dernier cours.		Clôtur. préc.	Dernier cours.
3 %	83 45	83 42	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	517
3 % amortissable.	87 75	87 75	Paris-Lyon-Méditerranée.	1338 75	1342 50	Ville de Paris, oblig. 1855 1860	528	530	Est	393 50	393
3 % (nouveau)	—	—	Midi	115	1150	1865, 4 %	530	529	Midi	401	402
4 1/2 % (nouveau)	103 70	103 85	Nord	1637 50	1620	1869, 3 %	410	411 50	Nord	412	410 50
Obligations du Trésor.	—	—	Orléans	1370	1366 25	1871, 4 %	397	397	Orléans	402 50	403
Banque de France.	3620	3600	Ouest	940	940	1875, 4 %	521 50	521	Ouest	400	400
Société Générale.	482 50	481 25	Compagnie parisienne du Gaz.	1425	1428 25	1876, 4 %	518	519	Paris-Lyon-Méditerranée.	404	404 25
Comptoir d'escompte.	1070	1067 50	Canal de Suez.	2270	2247 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	517 50	517 25	Paris-Dourbonsais.	398 50	399 25
Crédit Lyonnais.	640	615	C. gén. Transatlantique.	571 25	572 50	Obligat. communales 1870.	482	483	Canal de Suez.	595	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1347 50	1338 75	Russe 5 0/0 1870.	105 50	105 60	Obligat. foncières 1879 3 %	482	483	Panama 6 0/0.	198	196
Crédit mobilier.	442 50	435				Obligat. foncières 1 88 2 %	396	390 50			
Canal Intér.-Panama.	73	67 50									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour la légalisation de M. Godet,
Hotel-de-Ville de Saumur